

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019 : DELIBERATION N°157

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I.TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 DECEMBRE 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le DIX DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - ~~M.C. MORETTI~~ - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - ~~N. REFFAS~~ - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - ~~C. DEMOUSTIER~~ - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - ~~A. NEZZARI~~ - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - ~~S. CORDIER~~ - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - ~~J.Y. HERBEUVAL~~ - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - ~~C. DI POMPEO~~ - S. ZATAR - N. MONTFORT - ~~X. DUBOIS~~ - ~~L.A. DE BEJARRY~~ - ~~I. FRATINI~~

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS : pouvoir à Jean-Pierre COULON

Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Arnaud DECAGNY

Sophie CORDIER : pouvoir à Marc DANNEELS

Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Bernadette MORIAME

EXCUSE(E)S :

Marie-Christine MORETTI

Christophe DI POMPEO

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI -

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCOCCIOLO

OBJET N°15 : Subvention de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2020

Vu la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, modifiée par l'article 18 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.1611-4 relatif aux contrôles par l'administration de la sincérité des comptes et budgets des associations ayant reçu une subvention,
- L.2311-7 qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article L311-1 relatif à l'obligation de communiquer les documents administratifs aux personnes qui en font la demande,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire 5 811 / SG du 29 septembre 2015, portant sur les nouvelles relations entre pouvoirs publics et associations : conventions d'objectifs et agréments,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 21 juin 1993, n°118 491, Commune de CHAURIAT, relatif aux conditions imposées pour accorder une subvention à une association,

Considérant que par l'arrêté précité, le Juge Administratif a posé trois conditions pour que la dépense accordée à une associations soit légale, l'exigence :

- d'un intérêt public,
- d'une réponse à un besoin,
- d'une neutralité de l'intervention de la collectivité

Vu les demandes de subventions des associations au titre de l'année 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances, travaux, environnement » en date du 2 décembre 2019,

Vu la délibération n°150 en date du 10 décembre 2019 portant adoption du Budget Primitif 2020 de la Ville,

Considérant que les associations listées ci-dessous répondent par leur activité :

- à l'intérêt général communal,
- aux besoins de la population,

Considérant que suite à l'adoption du BP 2020, il convient, par le biais d'une délibération distincte du vote du budget, d'attribuer ces subventions de fonctionnement aux associations, pour l'année 2020,

Considérant que les élus membres de certaines associations ne prendront pas part au vote,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'accorder** une subvention de fonctionnement aux associations, au titre de l'année 2020, selon le détail figurant ci-dessous :

	Subvention 2020	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 accordée aux associations subventionnées en 2020	
		Subvention 2019	Subvention 2018
JEUNESSE - LOISIRS	6 100 €	4 200 €	3 700 €
Amis Fg de Mons (AAFME)	1 800 €	1 300 €	1 300 €
Association ferroviaire Sambre Avesnois (AFSA)	400 €	300 €	300 €
Canotiers (Amicale du Fg St Quentin)	700 €	700 €	700 €
Comité fêtes Pont Allant	1 000 €		
IDT BOUGE	900 €	900 €	900 €
Pattounes d'Or	500 €	500 €	
Scouts unionistes Sambre-Avesnois	300 €	300 €	300 €
Société Colombophile la France Maubeuge	300 €		
Tarots Maubeuge Val de Sambre	200 €	200 €	200 €
SANTE	11 000 €	10 900 €	5 900 €
Don du sang	1 000 €	900 €	900 €
Etincelle de la Sambre	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Planning Familial du Nord	5 000 €	5 000 €	
SPORTS	816 335 €	792 385 €	788 485 €
Aikido Arts Martiaux Maubeuge	1 525 €	1 525 €	1 525 €
Alliance judo 59	25 500 €	25 000 €	25 000 €
Amicale cyclo sambre avesnois hainaut (ACSAH)	400 €	400 €	400 €
Amicale des pêcheurs de Maubeuge	1 500 €	1 500 €	1 500 €
AS Douzies football	32 000 €	28 000 €	28 000 €
Handball Maubeuge Val de Sambre	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Association Sportive Provinces Françaises	500 €	500 €	300 €
Boxing Club Maubeugeois	4 000 €	3 400 €	3 400 €
Carabiniers de Maubeuge	3 500 €	3 000 €	3 000 €
Cercle d'Escrime de Maubeuge	1 700 €	1 700 €	1 700 €
CICER (Centre d'Initiation à la Canne, à l'Escrime, à la boxe française et techniques de Rue)	2 000 €	1 500 €	1 000 €
Club Cyclo Touriste Maubeugeois	1 300 €	1 300 €	1 300 €
Club hippique Les Chamborans	9 000 €	7 500 €	7 500 €
Club de Plongée Maubeugeois	2 000 €	2 000 €	3 000 €
Droit au Vélo (ADAV)	5 000 €	5 000 €	
Emulation canine	640 €	640 €	640 €
Eurosport	2 500 €	2 500 €	2 500 €

	Subvention 2020	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 accordée aux associations subventionnées en 2020	
		Subvention 2019	Subvention 2018
FC Epinette	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Futsal Maubeugeois	2 000 €	300 €	0 €
GEA Les Nerviennes	570 €	570 €	570 €
Gymnastique La Maubeugeoise	14 000 €	14 000 €	14 000 €
Judo arts martiaux Maubeuge	6 000 €	5 000 €	5 000 €
Karaté Club Maubeuge	1 300 €	1 300 €	1 300 €
Kinball Club Maubeuge	1 000 €	500 €	300 €
Loisir Pétanque Maubeuge	300 €		
Malbodium chess club	500 €	500 €	500 €
Maubeuge Football Américain	500 €		300 €
Maubeuge Marathon	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Musculation Maubeugeoise	8 000 €	5 000 €	5 000 €
Olympique de Maubeuge Football	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Paume maubeugeoise	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Rugby Club Maubeuge	35 000 €	30 000 €	30 000 €
Société Hippique Maubeuge	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Team Triathlon Maubeuge	1 600 €	1 600 €	1 600 €
UMTT (Union Maubeugeoise de Tennis de Table)	2 600 €	2 600 €	2 600 €
USM Athlétisme	43 500 €	42 000 €	42 000 €
USM Badminton	2 500 €	2 250 €	2 250 €
USM Basket	135 400 €	135 400 €	135 400 €
USM Football	257 500 €	257 500 €	257 500 €
USM Natation	14 000 €	11 000 €	11 000 €
USM Tennis	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Val de Sambre Volley Club	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Vélo club maubeugeois	2 000 €	3 000 €	4 000 €
Vital Seniors	1 500 €	900 €	900 €
COMMERCE - FETES	63 000 €	60 000 €	60 000 €
Cortège Mabuse (Sté Jean Mabuse)	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Maubeuge shopping	18 000 €	15 000 €	15 000 €
Téléthon (Maubeuge 24h)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
AFFAIRES SCOLAIRES - PETITE ENFANCE	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Allo Nounou Ici Bébé	3 000 €	3 000 €	3 000 €
ACTION SOCIALE - PERSONNES AGEES - HANDICAP - SOLIDARITE	134 550 €	121 750 €	115 550 €
Accueil et Promotion Sambre	3 000 €	3 000 €	3 000 €
ADAR (Aide à Domicile en Activités Regroupées)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
AMF - AD (Association Maubeugeoise Financement Aide à domicile)	800 €		
APEI Papillons Blancs	2 500 €	2 500 €	2 500 €

	Subvention 2020	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 accordée aux associations subventionnées en 2020	
		Subvention 2019	Subvention 2018
APF (Paralysés de France)	500 €	500 €	500 €
Association familiale des Hêtres	700 €	700 €	700 €
Association Le Fil	1 000 €	1 000 €	1 000 €
ATD quart monde	200 €	200 €	200 €
Blouses roses	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Caisse de solidarité	100 000 €	90 000 €	90 000 €
CLCV	350 €	350 €	350 €
CLIC Val de Sambre	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Cercle des Anciens de la croix St Ghislain	700 €	700 €	700 €
Croix rouge	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Efficiencie 59	6 000 €	6 000 €	
FNATH (Accidentés de la vie et handicapés)	200 €	200 €	200 €
GEM La Main tendue	2 000 €	2 000 €	2 000 €
GENET 21	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Mots et Merveilles	2 000 €		
Moulinette	900 €	900 €	700 €
OZANAM (St Vincent de Paul)	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Restaurants du cœur	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Secours catholique Nord - Cambrai	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Temps des Seniors	700 €	700 €	700 €
VIE CULTURELLE - TOURISME	804 100 €	785 550 €	772 550 €
ADAL (Asso pour le Développement de l'Art Lyrique)	2 000 €	2 000 €	2 000 €
AGMAT (Asso Généalogie Maubeuge Avesnois Thiérache)	600 €	500 €	500 €
Amis de Lurçat et de l'architecture moderne	3 000 €		
Amis des orgues St Pierre St Paul	500 €	400 €	300 €
Maubeuge Art et Culture	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Arts et travaux	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Atelier théâtre	700 €	650 €	650 €
Big Band Maubeuge	600 €	600 €	600 €
Bougez Rock	15 000 €	15 000 €	11 000 €
Chorale Malbodièse "A cœur joie"	1 300 €	1 300 €	1 300 €
Cité des Géométries	10 000 €		
Energy Danse	500 €		
ExCentric	8 000 €	7 000 €	6 000 €
Harpe en Avesnois (ADPHAH)	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Idem + arts	35 000 €	34 000 €	34 000 €
Malbodium museum	4 500 €	4 500 €	4 500 €
Maubeuge Bienvenue	600 €	600 €	600 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20191210-00157-DE

	Subvention 2020	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 accordée aux associations subventionnées en 2020	
		Subvention 2019	Subvention 2018
Nos Amis du Clair de Lune (Bien vivre à la Joyeuse)	800 €	800 €	1 000 €
Passions Mordus Caisses Anciennes	800 €	700 €	500 €
Photo club	1 500 €	1 000 €	600 €
Renaissance Vauban	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Script Show Audiovisuel	1 000 €	800 €	
Secteur 7	10 000 €	8 500 €	2 000 €
Société des concerts du conservatoire	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Société Philharmonique Maubeuge	6 500 €	6 500 €	6 500 €
UTEL (Université du Temps Libre)	1 200 €	1 200 €	1 000 €
CCT Le Manège	660 000 €	660 000 €	660 000 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	5 120 €	4 230 €	4 200 €
ACUF (Anciens Combattants de l'Union Française)	100 €	100 €	100 €
Amicale des Anciens des Chars et Blindés Cavalerie de Maubeuge	500 €	350 €	100 €
Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants Sambre Avesnois	500 €	130 €	130 €
ANACR (Asso. Nationale des Anciens Combattants de la Résistance)	150 €	150 €	150 €
Association pour la Mémoire du Général De Gaulle	500 €	500 €	900 €
Fédération Nationale des Combattants Républicains (FNCR)	180 €	180 €	180 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du nord)	180 €	180 €	
FNRG (Fédération Nationale des Retraités de la Gendarmerie)	180 €	180 €	180 €
Médaillés du Travail Maubeuge- Louvroil et environs	900 €	900 €	900 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 140 ^{ème} section de Maubeuge	180 €	180 €	180 €
ONM (Amicale des membres de l'Ordre National du Mérite de l'arrondissement d'Avesnes/Helppe)	100 €	100 €	100 €
UAPM (Union des Associations Patriotiques de Maubeuge)	500 €	500 €	500 €
ADCPG CATM TOE	350 €	180 €	180 €
UNC (Union Nationale des anciens Combattants) de Maubeuge	800 €	600 €	600 €
ANIMATION DES QUARTIERS	220 750 €	345 250 €	317 750 €
ACSM (Association des Centres Sociaux de Maubeuge)	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Amis de la Butte	6 650 €	6 650 €	6 650 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20191210-00157-DE

	Subvention 2020	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 accordée aux associations subventionnées en 2020	
		Subvention 2019	Subvention 2018
Club Léo Lagrange	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Comifêtepinette 2018	300 €		
Comité des fêtes Provinces Françaises	1 000 €	1 000 €	1 500 €
Comité des Fêtes Sous-le-Bois	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Maison de loqman	1 700 €	4 000 €	8 000 €
Récolte	500 €		
Regards	0 €	125 000 €	93 000 €
Tremplin	6 000 €	4 000 €	4 000 €
ENVIRONNEMENT	2 250 €	2 000 €	2 000 €
Les Jardiniers de Maubeuge et de la vallée de la Sambre	1 750 €	1 500 €	1 500 €
Jardins familiaux de Grévaux	500 €	500 €	500 €
TOTAL	2 066 205 €	2 129 265 €	2 073 135 €

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité,

(Ne participent pas au vote les élus membres de certaines associations)

- **Accorde** une subvention de fonctionnement aux associations, au titre de l'année 2020, selon le détail figurant ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 16/12/2019

Notifié le :